

20 FÉVRIER 2026



# GUIDE DE SOUTIEN À LA COLLABORATION CITOYENNE EN **RECHERCHE AU COLLEGIAT**

Pour construire ensemble des savoirs qui font une différence

Guide à l'intention de la communauté interne du Cégep de Drummondville



## Rédaction

Julie Martin | conseillère en aide technique  
et accompagnement  
CCEG | CCTT  
Cégep de Drummondville

Mélisa Audet | chercheuse  
Centre collégial d'expertise en gérontologie  
(CCEG | CCTT)  
Cégep de Drummondville

François Racicot-Lanoue | conseiller en  
aide technique et accompagnement  
CCEG | CCTT  
Cégep de Drummondville

## Révision linguistique, graphisme, mise en page

Chantal Lavoie | agente de soutien  
administratif - classe principale  
CCEG | CCTT  
Cégep de Drummondville

## Révision contenu

Maëlle Corcuff | chercheuse  
Centre collégial d'expertise en gérontologie  
(CCEG | CCTT)  
Cégep de Drummondville

Pénélope Chainey | étudiante et auxiliaire  
de recherche  
CCEG | CCTT  
Cégep de Drummondville

Élodie Goulet | étudiante et auxiliaire de  
recherche  
CCEG | CCTT  
Cégep de Drummondville

Pierre Langis | citoyen partenaire

Diane Gamache | citoyenne partenaire

Claude Desjardins | citoyenne partenaire

Julie Brunet | APPR  
CISSS de Laval  
Collaboratrice- Laboratoire vivant :  
Transilab Laval-ROSA

Micheline Laverdure | Patiente partenaire  
Co-chercheuse - Laboratoire vivant :  
Transilab Laval-ROSA

Ginette Brousseau | Patiente partenaire  
Collaboratrice - Laboratoire vivant :  
Transilab Laval-ROSA

## Référence suggérée :

Martin, J., Audet, M., Racicot-Lanoue, F. (2026). Guide de soutien à la collaboration citoyenne en recherche au collégial : Pour construire ensemble des savoirs qui font une différence. Version 1 – Février 2026, à l'intention de la communauté interne du Cégep de Drummondville. Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville, Québec.

# Table des matières

Introduction : départ vers une collaboration citoyenne réussie !.....	5
Pourquoi et comment utiliser ce guide.....	5
D'où viennent les informations contenues dans ce guide.....	6
Aperçu du guide.....	7
1. Pourquoi, comment et avec qui collaborer ?.....	7
1.1 La valeur ajoutée de la collaboration.....	7
1.2 La personne citoyenne collaboratrice en recherche.....	8
1.3 Se poser les bonnes questions, seul ou ensemble!.....	9
1.4 Astuces pour des collaborations gagnantes !.....	13
2. Reconnaissance et compensation : mode d'emploi .....	19
2.1 Qui peut recevoir une compensation financière?.....	19
2.2 S'engager...un peu, beaucoup, passionnément? Toutes les options sont bonnes !.....	21
2.3 Reconnaître l'engagement : comprendre les différentes façons de rémunérer.....	24
2.4 Remboursement et compensations : comment ça marche ?.....	26
2.5 Autres formes de compensation possibles.....	26
3. Les coulisses de la compensation : Plein feu sur les démarches administratives !.....	27
3.1 Le formulaire simplifié du Cégep : une étape nécessaire !.....	27
3.2 Qui fait quoi ? Les acteurs clés de la procédure.....	30
3.3 Du formulaire au paiement : le parcours simplifié.....	31
3.4 Quand et comment sont versées les compensations ?.....	32
En conclusion : ce qu'il faut retenir.....	32
Références.....	33

# Introduction: départ vers une collaboration citoyenne réussie !

Travailler avec des personnes citoyennes au sein des projets de recherche change la manière de faire de la science. Cela rapproche les projets des réalités vécues par différents membres de la communauté et permet de mieux répondre aux préoccupations sociales.

La collaboration des personnes citoyennes en recherche apporte une richesse unique. Elle peut contribuer à produire des connaissances plus proches des réalités vécues, donc plus pertinentes, accessibles et utiles au quotidien. Cette collaboration a le potentiel de profiter à toutes et tous : aux chercheurs, qui s’ancrent davantage dans les besoins réels du terrain, et aux citoyennes et citoyens, qui développent de nouvelles compétences, partagent leur expérience et voient leurs savoirs d’expérience pleinement reconnus et valorisés.

Pour que cette collaboration soit bénéfique, il est important de clarifier dès le départ les rôles, les attentes et les responsabilités de chacun. Une organisation claire, avec des mécanismes de reconnaissance adaptés, permet d’assurer un engagement respectueux et équitable.

Collaborer avec des personnes citoyennes en recherche implique également une posture particulière pour les membres de l’équipe de recherche. Au-delà des méthodes, cela suppose une ouverture à la co-construction, une volonté de partager le pouvoir décisionnel et une reconnaissance sincère de la valeur des savoirs d’expérience. De plus, faire preuve d’accueil et d’ouverture envers l’expérience des personnes citoyennes collaboratrices, ainsi qu’aux émotions qui y sont rattachées, permet à la recherche de gagner en ce sens et de raffiner certaines analyses. Adopter cette posture, c’est accepter de se décentrer, d’écouter activement et d’apprendre de l’autre pour bâtir une recherche qui a du sens, ancrée dans la réalité et fondée sur la réciprocité.

## Pourquoi et comment utiliser ce guide

Ce guide vise à soutenir et à structurer l’implication des personnes citoyennes au sein des projets de recherche menés dans l’écosystème du Cégep de Drummondville. Il se veut à la fois pratique, accessible et souple, afin de répondre aux besoins des équipes de recherche tout comme à ceux des personnes citoyennes intéressées à s’impliquer.

Plutôt qu’un cadre rigide ou prescriptif, celui-ci constitue un outil visant à soutenir les réflexions et de dialogue entre les personnes membres des équipes de recherche et les personnes citoyennes intéressées à s’engager en recherche. Son objectif principal est d’aider à clarifier, en amont des projets, les modalités de collaboration possibles : durée, degré d’engagement, rôles, responsabilités et reconnaissance des contributions.

Ce guide ne constitue pas une politique institutionnelle et ne vise pas à se substituer à d’éventuels cadres organisationnels, notamment en matière de compensation financière des personnes citoyennes collaboratrices à la recherche. Il se veut plutôt un outil complémentaire, destiné à nourrir les pratiques, à soutenir la réflexion collective et à alimenter, le moment venu, l’élaboration de balises ou de lignes directrices institutionnelles plus formelles.



Ce guide peut être utilisé de différentes façons :

- En entier, pour obtenir une vue d'ensemble de ce qu'implique une collaboration citoyenne réussie.
- Par section, selon les besoins du moment (par exemple, pour définir les rôles, prévoir les compensations, ou établir les procédures administratives).

Certaines sections s'adressent plus directement aux équipes de recherche, d'autres aux personnes citoyennes collaboratrices, et plusieurs peuvent servir de support commun pour ouvrir la discussion. Un effort a été fait pour éviter un langage trop technique et favoriser une compréhension accessible à toutes et tous. En proposant des repères clairs et des exemples concrets, ce guide vise à :

- Faciliter l'inclusion des personnes citoyennes dans les projets de recherche.
- Rendre explicites les attentes et responsabilités de chacun.
- Valoriser la contribution des savoirs expérientiels au sein des projets de recherche.
- Encourager des collaborations respectueuses et mutuellement bénéfiques.

## D'où viennent les informations contenues dans ce guide

Ce guide se veut un outil de transfert et de co-construction des savoirs, à la croisée des connaissances scientifiques, professionnelles et expérientielles. Pour le construire, nous avons puisé dans plusieurs types de sources complémentaires. D'abord, des guides reconnus en recherche partenariale et en partenariat-patient, notamment ceux du Réseau provincial de recherche sur les savoirs citoyens et les approches cocreatives (RéSCits, 2026) financé par les Fonds de recherche du Québec, celui du partenariat patient du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CRCHUS, 2025), de l'Unité de soutien SSA Québec (2024) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC, 2022), qui proposent des cadres éprouvés pour structurer la collaboration. Ensuite, des écrits scientifiques qui documentent les pratiques et leurs effets. Enfin, il s'inspire également des savoirs issus de l'expérience de personnes citoyennes, patientes, partenaires, praticiennes et membres d'équipes de recherche, qui ancrent ce guide dans la réalité du terrain. Le tout a été bonifié par plusieurs cycles de rétroaction pour bien refléter le contexte de la recherche collégiale.

Ainsi, certaines affirmations présentées dans ce guide sont directement inspirées de documents de référence ou d'articles scientifiques et sont alors accompagnées de sources. D'autres reflètent plutôt une synthèse de pratiques, de réflexions collectives et de savoirs d'expérience, qui ne se rattachent pas toujours à une publication précise. Dans un souci d'accessibilité et de fluidité, nous avons choisi de citer les sources lorsqu'elles éclairent une section ou permettent d'approfondir un thème, plutôt que de référencer chaque affirmation. Pour consulter l'ensemble des références, rendez-vous à la bibliographie à la fin du document.

# ● Aperçu du guide

Le contenu est organisé en quatre grandes parties, chacune pouvant être lue séparément selon vos besoins :

- Collaborer avec les personnes citoyennes – pourquoi c’est important, qui peut s’impliquer et comment construire une collaboration gagnante.
- Reconnaissance et compensation – les différentes façons de reconnaître la participation des personnes citoyennes, qu’elles soient financières ou symboliques.
- Procédures administratives – les démarches pratiques pour assurer un suivi simple et transparent (formulaires, étapes, échéanciers).
- Bibliographie et ressources – pour aller plus loin et découvrir les références sur lesquelles s’appuie le guide.

## À propos - Les termes utilisés dans ce guide

- Ici, nous utilisons surtout l’expression collaboration citoyenne. Pourquoi? Parce qu’elle est plus large et inclut plusieurs façons de s’impliquer : de la participation ponctuelle jusqu’à un engagement plus soutenu.
- L’expression « partenaire citoyen » peut apparaître, mais il désigne simplement une forme plus soutenue de collaboration.
- Au fond, les deux se rattachent à la même idée : travailler ensemble!



En somme, ce guide a pour objectif de proposer des repères simples, concrets et adaptés pour faciliter la collaboration entre les personnes citoyennes et les équipes de recherche. Il ne s’agit pas d’un cadre rigide, mais d’un outil souple qui invite au dialogue, à la réflexion et à l’expérimentation commune.

En clarifiant dès le départ les rôles, les attentes et les façons de reconnaître les contributions, chaque personne peut trouver sa place et s’engager de manière équitable et constructive. Dans les pages qui suivent, vous découvrirez pourquoi et comment la collaboration citoyenne enrichit les projets de recherche, quels sont les différents rôles que les personnes citoyennes peuvent jouer, et de quelle façon leur apport peut être reconnu et soutenu concrètement.



# 1. Pourquoi, comment et avec qui collaborer ?

Dans cette section, vous verrez pourquoi la collaboration citoyenne est un atout pour la recherche, ce qu'elle apporte à toutes les parties prenantes, et comment choisir avec qui bâtir des projets solides. Ici, on aborde une étape essentielle : avec qui collaborer et comment prendre cette décision ensemble. Car une bonne collaboration ne se décrète pas, elle se construit dans le dialogue entre les membres de l'équipe de recherche et les personnes citoyennes.

Le degré d'engagement et le type de contribution peuvent varier selon différents facteurs : les étapes du projet, les ressources disponibles, les intérêts, les besoins ou encore les disponibilités des personnes citoyennes. Pour planifier adéquatement la représentativité et la participation des personnes citoyennes qui s'engageront dans un projet, il est essentiel de considérer plusieurs aspects. Cette démarche réflexive peut être amorcée par la personne porteuse du projet, mais elle gagne à être réalisée ensemble, en impliquant à la fois les membres de l'équipe de recherche et personnes citoyennes.



## 1.1. La valeur ajoutée de la collaboration

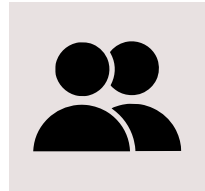
Commençons par le commencement : voyons concrètement ce que la collaboration citoyenne change dans un projet de recherche, et pourquoi ça fait toute la différence!

La collaboration citoyenne en recherche est reconnue dans les écrits scientifiques pour ses nombreux bénéfices (Burstin et al., 2023; Loignon et al., 2022; Galway et al., 2022) :

- Pertinence accrue des savoirs : l'intégration des savoirs expérientiels permet de produire des connaissances concrètes, directement liées aux réalités sociales.
- Accessibilité et appropriation : les résultats issus des projets de recherche sont plus faciles à comprendre et à utiliser par les personnes directement concernées.
- Apprentissages mutuels : les personnes citoyennes acquièrent de nouvelles compétences et renforcent leur pouvoir d'agir, tandis que les personnes membres des équipes de recherche développent une compréhension plus fine des enjeux sociaux.
- Justice sociale et épistémique : reconnaître la valeur des savoirs d'expérience contribue à réduire les inégalités entre différents groupes sociaux dans la production et la diffusion des connaissances.
- Diffusion et retombées sociales : la recherche collaborative favorise une meilleure circulation des savoirs dans la communauté et permet de développer des compétences transversales utiles dans d'autres sphères de la vie sociale, professionnelle ou citoyenne.
- Ces retombées ne se concrétisent que si des stratégies de collaboration structurées sont mises en place : clarification des rôles et responsabilités, reconnaissance et compensation équitables, et mécanismes de gouvernance partagée. C'est sur ces bases qu'une collaboration véritablement constructive peut se développer – et c'est précisément ce que ce guide met de l'avant.

## 1.2. La personne citoyenne collaboratrice en recherche

Mais au juste, c'est quoi une personne citoyenne collaboratrice? Ici, on définit son rôle, ses droits et ses responsabilités, et on souligne l'importance du soutien des équipes de recherche pour que sa participation soit concrète, équitable et porteuse de sens.



Être une personne citoyenne collaboratrice en recherche, c'est bien plus qu'un simple rôle ponctuel. Cela repose sur deux dimensions fondamentales : des droits et des responsabilités.

La dimension citoyenne dépasse la sphère individuelle : elle engage à contribuer au bien commun, tout en garantissant des droits qui permettent d'exercer un véritable pouvoir d'agir (Burstin et al., 2023).

Dans un contexte de recherche, cela signifie que les personnes citoyennes devraient pouvoir :

- Participer activement aux orientations stratégiques, aux processus décisionnels et aux instances de gouvernance.
- Exercer une influence réelle pour s'assurer que les innovations développées apportent des bénéfices tangibles à la communauté et à l'environnement.
- Disposer d'espaces et d'outils adaptés pour exprimer directement leurs savoirs et contribuer de manière active.



Il revient aux équipes de recherche de mettre en place les conditions nécessaires pour que cette participation soit possible. Cela implique :

- La mise en place de mécanismes décisionnels adaptés.
- La création d'espaces sécurisants et inclusifs où la parole citoyenne est réellement entendue.
- Le développement d'outils et de ressources accessibles pour favoriser une contribution active.
- L'offre d'accompagnement et d'opportunités de formation permettant aux personnes citoyennes et aux membres des équipes de recherche de renforcer leurs compétences en matière de recherche collaborative et leur confiance.

En somme, la personne citoyenne collaboratrice n'est pas une participante passive : elle est reconnue comme une actrice légitime de la recherche, dotée de moyens pour s'exprimer et influencer les décisions.

## En bref – Les conditions pour bien collaborer

Être une personne citoyenne collaboratrice, ce n'est pas seulement « donner son avis » : c'est avoir une vraie place dans le projet.

Pour que cette participation soit possible, il faut :

- Entretenir des espaces où tout le monde peut s'exprimer librement.
- Créer et rendre disponible des outils simples et accessibles.
- Offrir du soutien et, au besoin, des formations.
- Reconnaître la valeur des savoirs citoyens.
- Laisser place à la créativité et à des mises en action concrètes.
- Faire une utilisation réelle et tangible des suggestions et avis formulés.

En clair : ce n'est pas seulement aux personnes citoyennes de s'adapter à la recherche. C'est aussi aux personnes membres des équipes de recherche de rendre la collaboration accueillante, claire et équitable.



## 1.3. Se poser les bonnes questions, seul ou ensemble!

Une bonne collaboration commence souvent par de bonnes questions! Ici, on vous propose des repères simples pour réfléchir – seul ou ensemble – et clarifier les attentes avant de se lancer.

Combien de personnes citoyennes impliquer?

Avant d'aborder les questions de réflexion, il convient de considérer le nombre de personnes citoyennes à impliquer dans le projet. Faire appel à une seule personne citoyenne comporte certaines limites :

- La représentativité des perspectives et des réalités vécues demeure restreinte.
- La charge de travail et la pression reposent sur une seule personne.
- En cas d'absence ou de désistement, la continuité de la participation citoyenne est compromise.
- Les échanges entre pairs, qui enrichissent souvent la réflexion, ne peuvent avoir lieu.

Idéalement, prévoir l'implication d'au moins deux ou trois personnes citoyennes favorise une diversité de points de vue, un soutien mutuel entre les personnes participantes et une meilleure résilience du projet face aux imprévus. Le nombre exact dépendra toutefois des ressources disponibles, de la nature du projet et des objectifs de représentativité visés.



## A) Connaissances, expériences et compétences spécifiques en recherche

Une collaboration réussie repose sur la complémentarité des savoirs. Ici, on vous invite à réfléchir aux expertises nécessaires au projet, mais aussi à la manière de reconnaître et de valoriser les expériences uniques de chacun.

### Équipe de recherche :

- Quelles expertises sont nécessaires pour atteindre les objectifs du projet?
- Comment repérer et entrer en contact avec les personnes qui possèdent des expertises pertinentes (expérientielles, professionnelles, scientifiques, etc.) en lien avec la question de recherche ou les besoins du projet ?

### Personnes collaboratrices :

- Que pouvez-vous apporter au projet avec votre vécu, vos idées ou vos compétences?
- De quelle façon aimeriez-vous que votre contribution soit reconnue et mise en valeur par l'équipe de recherche et les autres personnes impliquées (par exemple : écoute, mention dans un rapport, remerciements, etc.)?



## B) Trouver le bon équilibre : diversité et faisabilité

Une collaboration citoyenne solide ne se limite pas à inviter des individus : elle cherche aussi à refléter la diversité des réalités vécues dans la communauté. Cette section propose des questions pour réfléchir à l'équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est vraiment possible dans un projet.

### Équipe de recherche :

- Quel niveau de représentativité est souhaitable, acceptable et réaliste pour favoriser une participation inclusive et équitable?
- Quelles balises utiliserez-vous pour cibler les personnes citoyennes collaboratrices à inviter?

### Personnes collaboratrices :

- Êtes-vous à l'aise avec l'idée de représenter certaines réalités de votre communauté (ou de celle(s) que vous connaissez bien), dans les limites prévues avec l'équipe de recherche?
- Quelles sont vos attentes envers l'équipe de recherche pour qu'elle prenne en compte la diversité des expériences et des points de vue dans le projet ?

## À propos - La représentativité, ça veut dire quoi?

On ne peut pas demander à une seule personne de représenter « tout le monde ». Mais il est important que le projet reflète la diversité des réalités vécues dans le cadre du projet. Ici, les chercheurs et les citoyens réfléchissent ensemble : Qui devrait être autour de la table? Est-ce que je me sens à l'aise de parler au nom de ma communauté ou de partager mon expérience?

### C) Clarifier ce qu'on attend et ce que l'on peut offrir

On ne peut pas tout donner, tout le temps, et c'est normal! L'intensité de la participation citoyenne change selon les étapes du projet, les disponibilités et les envies. Cette section invite chercheurs et citoyens à clarifier ensemble les rôles, les attentes et le soutien nécessaire pour que l'engagement soit équilibré et satisfaisant pour tous.



#### Équipe de recherche :

- Quels rôles et responsabilités aimeriez-vous confier aux personnes citoyennes?
- Comment pouvez-vous adapter vos attentes pour respecter leurs disponibilités et capacités?
- Comment allez-vous communiquer clairement vos attentes en matière d'engagement et de temps afin que les personnes citoyennes sachent ce qui est attendu d'elles?

Comment allez-vous expliquer le rythme réel d'avancement d'un projet de recherche pour éviter que des attentes irréalistes quant à la rapidité ou à la visibilité des résultats ne mènent à des déceptions?

#### Personnes collaboratrices :

- Comment concilieriez-vous vos autres engagements personnels et professionnels avec vos responsabilités potentielles dans le projet?
- Comment l'équipe peut-elle montrer qu'elle apprécie, reconnaît et soutient votre contribution?





## D) Gouverner autrement : collaboration et leadership partagé

Une collaboration réussie ne repose pas seulement sur de bonnes intentions : elle demande à la fois des structures claires pour partager le pouvoir et des compétences pour exercer ce leadership de façon équitable. Dans cette section, personnes citoyennes et membres des équipes de recherche sont invitées à réfléchir ensemble à la façon de décider collectivement et aux moyens de soutenir chaque personne pour qu'elle puisse réellement jouer son rôle.

### Équipe de recherche :

- Comment vos structures de gouvernance (ex. comités, processus décisionnels) permettent-elles un partage équitable du pouvoir avec les personnes citoyennes, et comment prévoyez-vous ajuster cette dynamique au besoin?
- Votre équipe comprend-elle bien les rôles envisagés pour les personnes citoyennes, ainsi que les attentes et cadres qui balisent leur participation (ex. compétences requises, formations, entente de confidentialité)?
- Quelles compétences en collaboration équitable votre équipe possède-t-elle déjà, et quels efforts de formation ou d'accompagnement êtes-vous prêts à entreprendre pour renforcer vos pratiques de leadership partagé?

### Personnes citoyennes :

- Quels rôles aimeriez-vous jouer dans les décisions du projet et quelles responsabilités souhaiteriez-vous prendre?
- Auriez-vous besoin de soutien (formation, mentorat, information) pour vous sentir à l'aise dans ces rôles?
- Qu'aimeriez-vous que l'équipe de recherche améliore pour rendre la collaboration plus respectueuse et équitable?

## En bref – Décider ensemble, ça s'apprend!

Partager le pouvoir, ce n'est pas évident : ça demande à la fois des règles claires et des compétences à développer des deux côtés. Cette section rappelle que chacun a un rôle à jouer : les personnes membres des équipes de recherche en ouvrant l'espace décisionnel, et les personnes citoyennes en s'exprimant sur leurs désirs et préférences, et en s'équipant pour y participer pleinement.

## E) Faire vivre la diversité au quotidien

Travailler ensemble, c'est aussi apprendre à composer avec des réalités et des opinions parfois différentes. Ici, on explore comment transformer ces différences en richesses plutôt qu'en obstacles.



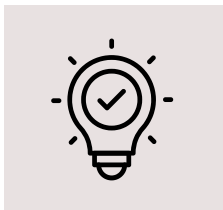
### Équipe de recherche :

- Quels moyens mettrez-vous en place pour gérer les divergences d'intérêts entre les différentes parties prenantes, tout en gardant une collaboration constructive?
- Comment allez-vous concilier les objectifs de recherche avec les motivations variées des personnes citoyennes, tout en maintenant leur engagement?

### Personnes collaboratrices :

- Êtes-vous à l'aise de travailler avec des personnes qui ont des intérêts ou des points de vue différents des vôtres pour atteindre des objectifs communs?
- Quelles stratégies vous conviendraient pour faire face à des situations où vos intérêts diffèrent de ceux des autres personnes participantes?

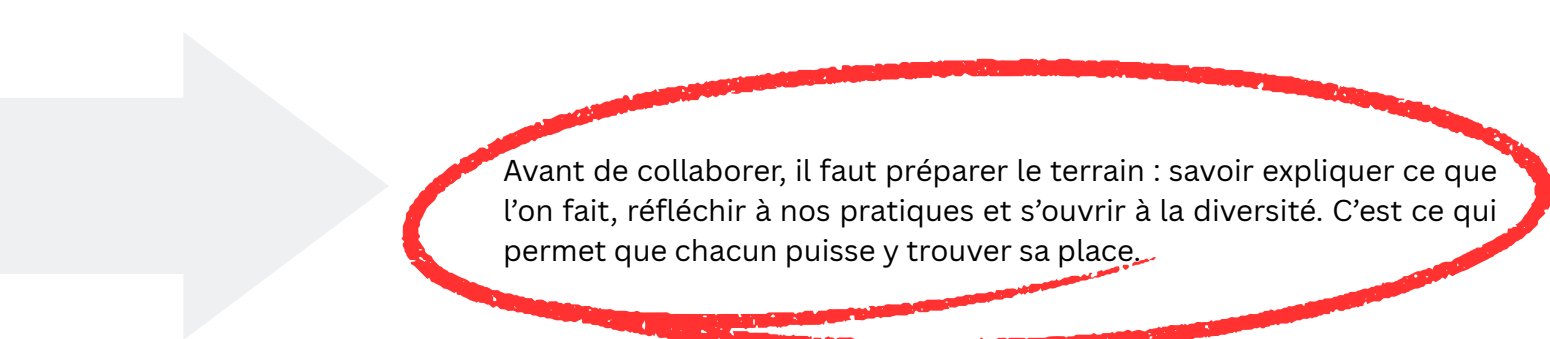
## 1.4. Astuces pour des collaborations gagnantes !



Après avoir posé les bases d'une bonne collaboration, il est temps de passer à l'action. Mais, même avec les meilleures intentions, collaborer n'est pas toujours facile! Ici, on vous donne des repères concrets pour rendre le travail d'équipe plus simple, éviter les malentendus et maintenir une collaboration positive tout au long du projet.

Dans la section précédente, nous avons vu comment poser les bases d'une collaboration équilibrée et respectueuse. Ici, nous allons plus loin avec des conseils pratiques pour transformer ces bases en gestes concrets au quotidien. Voici 5 astuces clés pour rendre la collaboration à la fois fluide, productive et enrichissante pour toutes et tous.





Avant de collaborer, il faut préparer le terrain : savoir expliquer ce que l'on fait, réfléchir à nos pratiques et s'ouvrir à la diversité. C'est ce qui permet que chacun puisse y trouver sa place.

## A) Préparer le terrain : rendre la recherche accessible

- **Faire connaître son milieu de recherche:** saisir les occasions, de façon simple et accessible, pour démystifier le domaine de la recherche auprès des personnes citoyennes, des partenaires, et même de la communauté interne du Cégep. Des échanges informels peuvent déjà susciter de l'intérêt et favoriser l'engagement.
- **Développer des compétences en réflexivité :** la réflexivité, c'est prendre conscience que nos idées et nos actions sont influencées par les normes et les structures sociales. Elle consiste à réfléchir pendant l'action, en dialogue avec nos expériences, avec les autres et avec différents savoirs (scientifiques ou non).
- **Se former aux principes d'EDI et à la participation citoyenne :** comprendre les principes et défis liés à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) en recherche est essentiel pour créer un climat de collaboration respectueux et équitable. Des formations ou des activités de sensibilisation peuvent aider à adopter de meilleures pratiques de communication, d'animation et de reconnaissance.

### À propos - En quoi la réflexivité est-elle utile?

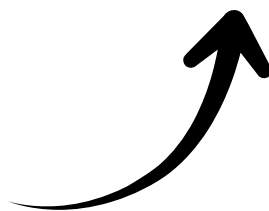
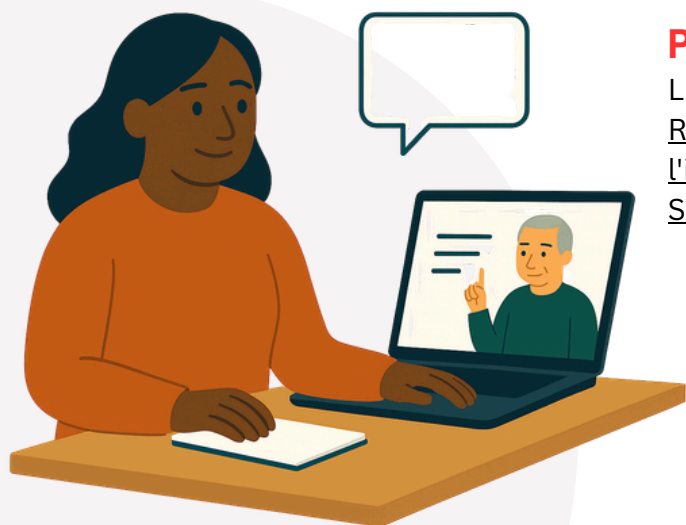
Dans une collaboration avec des personnes citoyennes, la réflexivité permet aux membres de l'équipe de recherche de reconnaître leurs propres angles morts, d'ajuster leur posture et de mieux valoriser la diversité des savoirs.

Comprendre les principes et défis liés à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) en recherche est essentiel pour créer un climat de collaboration respectueux et équitable. Des formations ou des activités de sensibilisation peuvent aider à adopter de meilleures pratiques de communication, d'animation et de reconnaissance.

#### Pour aller plus loin

Lien vers une formation en ligne et gratuite.

[Ressources et outils - Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création - Université de Sherbrooke](#)



## B) Organisation et engagement clair

### Présenter clairement le projet:

- Expliquer dès le début la durée de l'engagement, la charge de travail et les tâches prévues. Cela permet aux personnes citoyennes de choisir de s'impliquer de manière éclairée, en tenant compte de leurs contraintes et de leurs capacités.

### Co-définir les rôles et les attentes:

- Définir ensemble qui fait quoi et comment. Utiliser des outils formels (protocoles, registres, ententes) peut aider à structurer la collaboration et à renforcer la confiance entre les membres de l'équipe de recherche et les personnes citoyennes.

### Planifier de façon souple:

- Prévoir les moments et niveaux d'engagement attendus, tout en gardant de la flexibilité. Le degré d'implication peut varier selon les étapes du projet, les disponibilités et les intérêts des personnes citoyennes.

Une bonne collaboration ne s'improvise pas : plus les attentes sont claires dès le départ, plus la participation est fluide et respectueuse des réalités de chacun. Ici nous proposons trois pistes simples pour bien organiser l'engagement des personnes citoyennes dans un projet de recherche.

## En bref - Plus c'est clair, mieux on collabore!

Une bonne collaboration, ça commence par le fait d'être clair dès le départ. Plus on sait ce qui est attendu (ex. tâches, rôles, durée, degré d'implication), plus il est facile de s'engager de façon réaliste et respectueuse de ses disponibilités.

## C) Stratégies de communication adaptées et inclusives

### Choisir des moyens de communication accessibles :

- Adapter les espaces et les supports de communication aux besoins des personnes participantes : présentiel, virtuel, courriel, téléphone, etc. L'important est de trouver, ensemble, les moyens qui conviennent le mieux à tout le monde, quitte à faire certains compromis. Varier les modalités et rester à l'écoute des préférences permet de favoriser la participation de chacun. Si nécessaire, offrir du soutien pour l'utilisation de nouveaux outils afin que l'accès à l'information demeure équitable pour tous.

### Rendre les documents clairs et accessibles :

- Ajuster à la fois le contenu et la forme des outils de communication (guides, contrats, fiches, présentations visuelles, etc.) afin qu'ils soient compréhensibles par toutes et tous. Intégrer des éléments visuels, audio ou autres supports facilite la compréhension et l'appropriation de l'information. Il peut aussi être utile de prévoir un accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins particuliers de certaines personnes et d'assurer une participation réellement inclusive.

Une communication claire et accessible est la clé d'une bonne collaboration. Elle permet à tout le monde de suivre, de participer et de se sentir reconnu. Voici deux façons simples d'y arriver.

## En bref - Bien communiquer, ça change tout!

Une communication claire et adaptée, ce n'est pas du luxe : c'est ce qui permet à chacun de comprendre, de participer et de se sentir vraiment inclus dans le projet.

### À éviter pour mieux collaborer :

- ✗ Parler en jargon incompréhensible (on perd vite les personnes citoyennes si on reste trop technique).
- ✗ Envoyer des documents trop longs ou compliqués sans résumé clair.
- ✗ Choisir un seul canal de communication (ex. seulement des courriels) sans tenir compte des préférences des personnes.
- ✗ Ne pas expliquer les nouveaux outils (Zoom, Teams, formulaires en ligne...) et supposer que tout le monde sait les utiliser.
- ✗ Oublier d'adapter le contenu (pas de visuel, pas d'exemples concrets, pas d'explications simples).

## D) Dynamique de collaboration et engagement relationnel

Une bonne collaboration ne se limite pas aux tâches : elle repose aussi sur la qualité des relations. Créer un climat de confiance, encourager la participation de tous et décider ensemble sont des ingrédients essentiels pour travailler efficacement et avec plaisir.

**Développer la confiance** : Favoriser des échanges informels (avant ou après les réunions, moments conviviaux) pour créer des liens de confiance. Ces occasions facilitent ensuite la reconnaissance mutuelle, la compréhension des réalités de l'autre et l'expression des savoirs dans les espaces plus formels.

**Adopter des méthodes d'animation adaptées** : Veiller à ce que chaque personne ait la possibilité de s'exprimer. Des activités en sous-groupes peuvent encourager les plus réservés. Cultiver un climat ouvert et bienveillant, où les avis divergents peuvent être exprimés et considérés avec respect.

**Partager les décisions et définir des valeurs communes** : Déterminer ensemble les principes de collaboration et les modalités de prise de décision permet d'établir un cadre clair et équitable. Le consensus demeure l'idéal, car il favorise l'adhésion de toutes les personnes impliquées. Toutefois, le degré de partage du pouvoir décisionnel peut varier selon le rôle choisi par les personnes citoyennes et selon les contraintes inhérentes à certains projets de recherche (par exemple, les exigences des organismes subventionnaires). Ces limites doivent être communiquées clairement dès le départ afin d'éviter toute confusion. Un plan B, comme un vote à la majorité, peut être prévu pour les situations où le consensus n'est pas atteignable.

**Offrir de l'accompagnement** : Prévoir du soutien et de l'accompagnement lorsque des difficultés émergent dans la collaboration, que ce soit pour les personnes citoyennes ou pour les membres de l'équipe de recherche. Cet accompagnement vise à soutenir l'engagement, à préserver les relations et à encourager une démarche d'apprentissage et d'amélioration continue des pratiques collaboratives. Une personne de l'équipe de recherche ou du centre de recherche peut être identifiée à cet effet.

## En bref - La confiance et le respect, c'est le cœur de la collaboration

Une bonne dynamique repose sur des liens de confiance, une participation équilibrée et des décisions partagées. Quand chacun se sent écouté et reconnu, la collaboration devient plus fluide, plus agréable et plus efficace.

### À éviter pour garder une bonne dynamique :

- ✗ Laisser toujours les mêmes personnes parler ou décider.
- ✗ Éviter les discussions difficiles par peur du conflit.
- ✗ Imposer les décisions sans discussion collective.

Au besoin, n'hésitez pas à faire appel à une personne possédant des compétences en animation de groupe pour soutenir votre équipe et favoriser une collaboration harmonieuse.

## E) Gestion et suivi de la collaboration

Une collaboration vivante, ça s'entretient! Pour qu'elle reste équitable et constructive, il est essentiel de veiller au bon déroulement de la collaboration et du partage du pouvoir, de gérer sainement les tensions et d'ajuster les pratiques en cours de route.

### • Partager le pouvoir équitablement

- Pour que la collaboration permette à toutes les personnes participantes de s'impliquer activement et d'avoir une réelle influence sur le processus, il est essentiel de mettre en place des mécanismes favorisant un partage équitable du pouvoir. Voici cinq points qui peuvent vous guider (Galway, 2022) :
  - i. Nommer les déséquilibres dès qu'ils apparaissent, pour éviter qu'ils s'installent.
  - ii. Bâtir la confiance en continu, en soignant les relations entre toutes les personnes impliquées.
  - iii. Coconstruire une vision commune du projet et de ses objectifs, pour que chaque personne s'y reconnaisse.
  - iv. Privilégier des ententes écrites afin de rendre explicite et de clarifier les attentes et les façons de collaborer.
  - v. Multiplier les occasions de dialogue, pour que chaque personne ait l'espace de s'exprimer et de contribuer.

### Pour aller plus loin :

Si vous souhaitez aller plus loin sur la gestion des conflits, le guide Pratiques inclusives en recherche participative de Loignon et collaborateurs (2022) propose des pistes concrètes dans la section « Mise en place d'une RPPi » (p. 18).

### Vous pouvez consulter ce guide en cliquant sur le lien suivant :

[https://engageplus.org/img/client/comite-engage/Loignon-et-al-2022-\\_Pratiques-inclusives-en-RPP-avec-des-personnes-en-situation-d'exclusion-sociale.pdf](https://engageplus.org/img/client/comite-engage/Loignon-et-al-2022-_Pratiques-inclusives-en-RPP-avec-des-personnes-en-situation-d'exclusion-sociale.pdf)

- **Gérer les tensions et les conflits**
  - Les désaccords sont normaux et peuvent même être bénéfiques s'ils sont bien gérés. L'important est de reconnaître rapidement les problèmes, d'écouter toutes les personnes concernées, d'adopter une posture de médiation et de mettre en place des actions concrètes de suivi (Loignon et coll., 2022).
- **Évaluer et ajuster en continu**
  - Mettre en place des mécanismes pour recueillir régulièrement des retours sur le déroulement des rencontres, la distribution des tâches, le bien-être et la satisfaction des personnes participantes ainsi que sur la qualité de la collaboration. Dans les projets qui s'étalent sur plusieurs années, il est particulièrement utile de rappeler périodiquement les objectifs, les réalisations et les actions à venir afin de maintenir une vision partagée. Toutes les rétroactions ne pourront pas être appliquées, mais elles doivent être prises en considération et, lorsque c'est possible, utilisées pour ajuster et améliorer le fonctionnement du projet

## En bref – Plus c'est clair, mieux on collabore!

Pour qu'elle reste équitable et constructive, il faut partager le pouvoir de façon juste, gérer les tensions sans les laisser traîner, et ajuster les pratiques en fonction des retours. Tout le monde a un rôle à jouer pour entretenir des relations saines, mais en cas de conflit, la responsabilité première de gestion revient à l'équipe de recherche.

## F) Stratégies de communication adaptées et inclusives

### Choisir des moyens de communication accessibles :

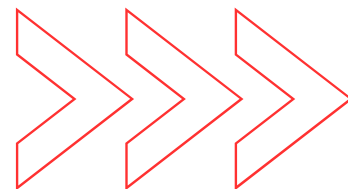
- Adapter les espaces et les supports de communication aux besoins des personnes participantes : présentiel, virtuel, courriel, téléphone, etc. L'important est de trouver, ensemble, les moyens qui conviennent le mieux à tout le monde, quitte à faire certains compromis. Varier les modalités et rester à l'écoute des préférences permet de favoriser la participation de chacun. Si nécessaire, offrir du soutien pour l'utilisation de nouveaux outils afin que l'accès à l'information demeure équitable pour tous.

### Rendre les documents clairs et accessibles :

- Ajuster à la fois le contenu et la forme des outils de communication (guides, contrats, fiches, présentations visuelles, etc.) afin qu'ils soient compréhensibles par toutes et tous. Intégrer des éléments visuels, audio ou autres supports facilite la compréhension et l'appropriation de l'information. Il peut aussi être utile de prévoir un accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins particuliers de certaines personnes et d'assurer une participation réellement inclusive.

Une communication claire et accessible est la clé d'une bonne collaboration. Elle permet à tout le monde de suivre, de participer et de se sentir reconnu. Voici deux façons simples d'y arriver.

## 2.Reconnaissance et compensation : mode d'emploi



Reconnaître l'apport des personnes citoyennes, c'est essentiel pour assurer une collaboration respectueuse et équitable. La compensation – qu'elle soit financière ou symbolique – existe pour valoriser concrètement le temps, les savoirs et l'énergie investis dans un projet de recherche. Elle permet aussi d'éviter que la participation repose uniquement sur le bénévolat, ce qui pourrait créer des inégalités ou limiter l'implication de certaines personnes. Dans cette section, nous expliquons pourquoi la reconnaissance et la compensation sont importantes, qui peut en bénéficier, et sous quelles formes elles peuvent se présenter.

### 2.1.Qui peut recevoir une compensation financière?



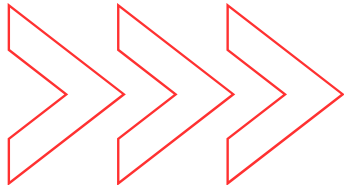
La participation citoyenne, ça prend du temps, de l'énergie et des savoirs précieux. Cette section explique dans quelles situations une compensation financière peut être versée aux personnes citoyennes. Elle vous aide à savoir si les personnes citoyennes collaboratrices sont admissibles et intéressées par ce type de reconnaissance, et quelles autres formes de reconnaissance sont possibles si elles ne le sont pas.

Les personnes citoyennes collaboratrices qui participent à un projet de recherche peuvent recevoir une compensation financière si elles répondent aux conditions suivantes :

- Elles ne reçoivent pas déjà de salaire d'une autre organisation pour leur présence à l'activité.  
→Exemple : une personne mandatée par son organisme communautaire et rémunérée par celui-ci pour participer à un comité de recherche ne peut pas recevoir une deuxième rémunération en plus.
- Leur situation est conforme aux règles des organismes subventionnaires qui financent le projet.

## À propos – Vérifier les règles des organismes subventionnaires

Les organismes qui financent un projet de recherche ont parfois leurs propres règles pour définir qui peut recevoir une compensation citoyenne sous forme monétaire. Ces critères varient d'un bailleur de fonds à l'autre : il est donc important de vérifier ceux qui s'appliquent à votre projet. L'équipe de recherche a la responsabilité de s'assurer que ces règles soient respectées.



## Ce qu'il faut savoir sur le plan fiscal

Reconnaître l'apport des personnes citoyennes, c'est essentiel pour assurer une collaboration respectueuse et équitable. La compensation – qu'elle soit financière ou symbolique – existe pour valoriser concrètement le temps, les savoirs et l'énergie investis dans un projet de recherche. Elle permet aussi d'éviter que la participation repose uniquement sur le bénévolat, ce qui pourrait créer des inégalités ou limiter l'implication de certaines personnes. Dans cette section, nous expliquons pourquoi la reconnaissance et la compensation sont importantes, qui peut en bénéficier, et sous quelles formes elles peuvent se présenter.

Les compensations financières reçues dans le cadre d'un projet de recherche sont considérées comme un revenu par les instances fiscales. Cela signifie qu'elles doivent être déclarées à Revenu Québec et à l'Agence du revenu du Canada, ce qui entraîne l'émission d'un relevé fiscal (T4A). En pratique, c'est un peu comme si la personne avait occupé un petit emploi rémunéré : ce n'est pas du bénévolat.

Il est important que les membres des équipes de recherche informent les personnes citoyennes de ces implications fiscales dès que le sujet de la compensation est abordé.

### Bonne nouvelle pour certaines situations

Depuis le 1er avril 2025, le règlement sur l'aide aux personnes et aux familles a été modifié. Ainsi, au Québec, les compensations reçues pour la participation à un projet de recherche lié à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne réduisent plus les prestations d'aide sociale. Autrement dit, la compensation peut apparaître sur le rapport d'impôt, mais elle ne coupe pas les revenus de soutien (UQAM – Chaire RISS, 2025).

Cette mesure vise à reconnaître la valeur de la participation citoyenne et à permettre à toutes les personnes de contribuer à la recherche, peu importe leur situation financière. Toutefois, comme le changement de règlement vise spécifiquement les projets liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, certaines situations particulières peuvent exiger une vérification auprès du ministère ou de l'équipe de recherche.

## Collecte des informations fiscales

Pour produire le relevé fiscal, le cégep doit recueillir le numéro d'assurance sociale (NAS) des personnes participantes. Ces informations sont traitées de façon strictement confidentielle et sécurisée par le personnel administratif du cégep.

## Autres formes de reconnaissance

Les personnes qui ne sont pas admissibles à une compensation monétaire peuvent néanmoins recevoir d'autres formes de reconnaissance, par exemple :

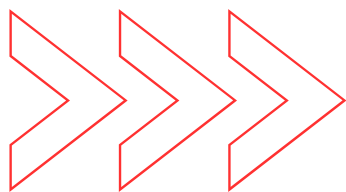
- Une attestation de participation.
- La possibilité de participer à une activité de formation ou de mobilisation des connaissances.
- La mise en valeur de leur implication lors d'un événement ou dans une communication publique.

Enfin, chaque personne a le droit de refuser une compensation, si elle préfère que sa contribution demeure volontaire.



## En bref - Ce qu'il faut retenir sur la compensation

Vous pouvez recevoir une compensation si vous n'êtes pas déjà rémunéré·e ailleurs pour votre présence et si les règles du bailleur de fonds le permettent. Et si vous n'êtes pas admissible à une compensation financière, d'autres formes de reconnaissance sont toujours possibles.



## 2.2.S'engager... un peu, beaucoup, passionnément? Toutes les options sont bonnes !

L'implication citoyenne dans un projet de recherche n'a pas qu'une seule forme : elle peut varier selon les projets, les étapes, les responsabilités ou les tâches. Une même personne peut aussi remplir plusieurs rôles, dans un même projet ou dans des projets différents.

Pour illustrer cette diversité, Smits et collaborateurs (2020) ont proposé une matrice d'engagement qui décrit cinq niveaux de participation possibles.

Cet outil, adapté par le Guide du partenariat-patient du Comité stratégique patients-partenaires du CRCHUS (2025), permet d'ouvrir le dialogue entre chercheurs et citoyens afin de clarifier les rôles et de planifier la participation à chaque étape du projet.

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu visuel de cette matrice et la description des cinq rôles.

## Les formes d'engagement citoyen



Personne  
auditrice



Personne  
co-penseuse



Personne  
conseillère



Personne  
partenaire



Personne  
décideuse

### 1. La personne auditrice

La personne citoyenne est là pour écouter, apprendre et s'approprier l'information. Elle n'a pas de rôle actif dans les décisions.

Exemples : assister à une conférence, une rencontre d'information ou un séminaire.

#### Engagement attendu:

- Écouter activement et observer.
- Participer de façon volontaire, sans obligation.

◆ Ici, peu de responsabilités, mais un rôle essentiel : s'informer et comprendre le projet.

### 2. La personne co-penseuse

La personne citoyenne est invitée à donner son opinion sur certains sujets précis. Ses idées sont prises en compte, mais elle n'a pas de rôle direct dans les décisions.

Exemple : participer à un comité où les personnes citoyennes partagent leurs points de vue pour enrichir la réflexion.

#### Engagement attendu:

- Participer à quelques rencontres par année.
- Préparer ses interventions (lecture, réflexion).
- Répondre à certaines sollicitations ponctuelles.

◆ Ici, vous avez plus d'influence, mais sans responsabilité directe dans les choix finaux.

### 3. La personne conseillère

La personne citoyenne donne des conseils, qu'ils soient demandés ou spontanés. Les conseils doivent être considérés sérieusement par l'équipe. En cas de désaccord, une discussion collective est nécessaire.

Exemple : siéger à un comité stratégique ou de pilotage.

#### Engagement attendu:

- Participer à un nombre défini de rencontres.
- Lire et commenter certains documents.
- Proposer des recommandations sur les décisions à venir.

◆ À ce stade, vos avis ont un vrai poids. Cela implique aussi plus de responsabilités : vos conseils doivent être réfléchis et assumés.

### 4. La personne partenaire

La personne citoyenne est impliquée activement, sur un pied d'égalité avec l'équipe de recherche. Ensemble, ils conçoivent, planifient et mettent en œuvre le projet.

Exemple : travailler avec les personnes chercheuses à l'élaboration d'un plan d'action ou d'une méthodologie de recherche.

#### Engagement attendu:

- Participation régulière aux rencontres.
- Travail actif entre les réunions.
- Lecture, rédaction et révision de documents.
- Cocréation des savoirs (et possibilité d'être co-auteur)

◆ Ici, vous partagez à la fois le pouvoir et les responsabilités. Vos décisions influencent directement l'orientation du projet.

### 5. La personne décideuse

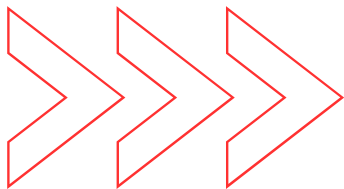
La personne citoyenne prend les initiatives et assume les décisions finales. L'équipe de recherche apporte un soutien, opérationnel, scientifique ou méthodologique.

Exemple : gérer un projet citoyen financé, définir ses orientations et valider les contenus, avec l'appui des personnes chercheuses.

#### Engagement attendu:

- Prendre part aux décisions structurantes.
- Superviser et mettre en œuvre les actions.
- Échanger régulièrement avec l'équipe et les partenaires.
- Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).

◆ À ce niveau, vous avez le plus de pouvoir... et aussi la responsabilité principale des choix et de leurs résultats.



## 2.3. Reconnaître l'engagement : comprendre les différentes façons de rémunérer

Chaque rôle citoyen compte et mérite d'être reconnu. Après avoir vu les rôles possibles, cette section présente différentes façons de reconnaître l'engagement des personnes citoyennes. Vous y trouverez des repères pour soutenir une reconnaissance équitable, respectueuse et adaptée aux réalités des projets.

Il n'existe pas de modèle unique pour rémunérer les personnes citoyennes en recherche. Différentes options sont possibles, chacune avec ses avantages et ses limites. Chaque organisation fait des choix qui reflètent ses valeurs, ses priorités et ses contraintes. Ce qui compte, c'est de reconnaître le temps, les compétences et l'expertise que les personnes citoyennes apportent au projet (IRSC, 2022). Cela demande de prendre le temps de réfléchir aux valeurs portées par l'équipe de recherche, mais aussi à la réalité concrète du projet. Dans une démarche basée sur la collaboration, il est d'ailleurs pertinent, lorsque possible, d'établir le cadre de la rémunération à travers un dialogue avec les personnes concernées.

Dans un contexte où il n'existe pas présentement de lignes directrices institutionnelles formelles en matière de compensation financière des personnes citoyennes en recherche au Cégep de Drummondville, cette section vise à soutenir la réflexion des équipes. Nous présentons ici deux grandes approches observées dans les pratiques au Québec : la rémunération modulée selon les rôles et les responsabilités, et la rémunération uniforme.

### 1) Rémunérer selon les rôles et les responsabilités

Le modèle de rémunération selon les rôles et les responsabilités, tel que présenté dans le guide du Comité stratégique patients-partenaires du CRCHUS (2025), associe la reconnaissance et la compensation au niveau d'engagement des personnes impliquées. Comme indiqué plus tôt dans ce guide, ces rôles varient selon le degré d'implication (auditeur, co-penseur, conseiller, partenaire, décideur). Le guide souligne également l'absence de consensus clair, au Québec comme à l'international, en matière de rémunération, les taux observés variant généralement entre 17 \$ et 50 \$ de l'heure. Il propose donc des balises indicatives, flexibles et adaptables, visant à soutenir la réflexion des équipes sans prescrire de modèle unique.

Rôle	Taux horaires indicatifs – à ajuster selon les années et le contexte
------	--

Auditeur	17.00 \$
Co-penseur	20.00 \$
Conseiller	23.00 \$
Partenaire	25.00 \$
Décideur	33.00 \$



## 2) Rémunérer de façon uniforme

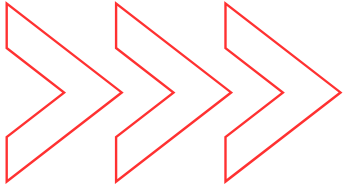
Le modèle de rémunération uniforme repose sur le principe d'une compensation équivalente pour toutes les personnes impliquées, indépendamment de leurs rôles ou responsabilités. Dans le modèle proposé par le RéSCits (2026), un taux horaire fixe de 30 \$ s'applique au temps de participation et à la préparation, reconnu à raison d'une fois et demie la durée des rencontres. De façon similaire, l'Unité de soutien SSA Québec (2024) a opté pour une rémunération uniforme de 35 \$/heure, à la suite d'une démarche de consultation et d'une analyse des pratiques au Québec et au Canada. Ce cadre reconnaît également le temps consacré aux activités, à la préparation et, lorsque pertinent, aux déplacements. Ces approches visent à réduire certaines barrières à la participation et à offrir un cadre simple, transparent et prévisible pour la gestion de la compensation (RéSCits, 2026; Unité de soutien SSA Québec, 2024).

### Comment choisir?

Ces deux approches traduisent des manières différentes de penser la reconnaissance des contributions en recherche collaborative. Le modèle uniforme met l'accent sur l'égalité et la simplicité, en valorisant toutes les formes d'engagement de manière équivalente. Il peut favoriser un climat plus horizontal et réduire certaines barrières à la participation, mais rendre plus difficile la reconnaissance d'investissements soutenus ou de responsabilités accrues. De son côté, le modèle modulé selon les rôles et les responsabilités permet de rendre visibles les différents niveaux d'implication et de reconnaître les fonctions plus structurantes. Il peut soutenir l'engagement à long terme, mais comporte aussi le risque de renforcer certaines inégalités s'il n'est pas accompagné de mesures de soutien adéquates.

On observe actuellement, dans plusieurs organisations spécialisées en partenariat et en collaboration citoyenne, une tendance vers des modèles de rémunération uniforme, souvent associée à des préoccupations d'équité, d'accessibilité et de simplification des processus. Toutefois, d'autres approches demeurent présentes dans certains contextes, en fonction des réalités organisationnelles, budgétaires et institutionnelles. Plutôt que d'imposer un modèle unique, ce guide invite les équipes à tenir compte de ces tendances et à réfléchir, de manière collective et transparente, à une approche cohérente avec leurs valeurs, leurs objectifs, leurs ressources et les réalités des personnes impliquées.





## 2.4. Remboursement et compensations : comment ça marche ?

Participer à un projet de recherche peut entraîner des frais comme le transport, les repas ou l'hébergement. Pour que la collaboration reste juste, il est important que ces dépenses soient reconnues et, lorsqu'elles sont admissibles, remboursées. Cette section vous guide sur les types de frais couverts et les règles à suivre pour simplifier le processus.

Pour éviter les mauvaises surprises, il est important de prévoir dès le départ les contributions citoyennes et les frais qui y sont liés. Ces coûts doivent être intégrés dans la planification budgétaire, par exemple lors de la demande de subvention. Que vous soyez membre de l'équipe de recherche ou personne citoyenne collaboratrice, il est essentiel de discuter ensemble des activités prévues afin de confirmer si elles sont admissibles au remboursement (Exemples : participation à un événement scientifique, conférences, activités de transfert des connaissances, etc.). Toutes les dépenses doivent être validées à la fois par l'équipe de recherche et par l'établissement gestionnaire.

### Dépenses généralement admissibles :



Frais de déplacement



Frais de repas



Frais d'hébergement

Les remboursements sont encadrés par la Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception du Cégep de Drummondville. Les montants et modalités peuvent changer : il est donc conseillé de vérifier la version la plus récente, disponible sur le site web du Cégep dans la section Documents officiels / Politiques / Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception. Vous pouvez y accéder directement en suivant le lien suivant : [Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception.](#)

## 2.5. Autres formes de compensation possibles

La contribution citoyenne peut être valorisée de plusieurs façons, pas seulement par un montant d'argent. Cette section présente d'autres formes possibles de compensation (ex. carte-cadeau, frais couverts, lettre de participation) et explique simplement à quoi s'attendre, y compris les cas où ces avantages peuvent être considérés comme imposables.

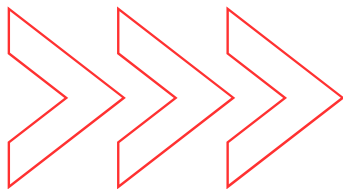


La reconnaissance des contributions citoyennes ne passe pas uniquement par l'argent. D'autres formes de compensation peuvent compléter ou remplacer la compensation financière, par exemple :

- La prise en charge des frais pour participer à un événement scientifique, une formation ou une conférence
- Une carte-cadeau
- Une lettre attestant de la participation
- Des droits d'auteurs (en cas de contribution significative à une publication)
- Ces formes de reconnaissance sont souvent très appréciées et peuvent avoir une grande valeur symbolique. Toutefois, il est important de savoir que certains avantages peuvent aussi être considérés comme imposables par les instances fiscales.

Par exemple, si une personne citoyenne reçoit une carte-cadeau de 50 \$, cette valeur est considérée comme un revenu et devrait apparaître sur son relevé fiscal. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas permis, mais simplement qu'il faut le déclarer, au même titre qu'un montant versé en argent.

Enfin, la reconnaissance ne se limite pas à ce qui peut être comptabilisé comme un revenu : elle peut aussi prendre la forme de visibilité (ex. mention dans un rapport ou un article), d'opportunités d'apprentissage ou encore d'un remerciement formel, qui valorise concrètement l'expertise citoyenne dans le projet.



## **3. Les coulisses de la compensation : Pleins feux sur les démarches administratives !**

La procédure administrative peut sembler technique à première vue, mais elle joue un rôle essentiel pour que la reconnaissance et la compensation des contributions citoyennes soient traitées de façon juste et transparente. Elle permet d'assurer que chaque étape – du formulaire jusqu'au versement final – soit conforme aux règles comptables et fiscales, tout en simplifiant le travail des équipes de recherche et en évitant les retards ou les erreurs. Présentée étape par étape, cette section offre des repères pratiques pour gérer efficacement les compensations.

Reconnaître et compenser la participation citoyenne implique aussi de suivre certaines démarches administratives. Cette section présente les formulaires, étapes et échéanciers à respecter pour que tout soit fait de façon simple, transparente et conforme aux règles. Elle s'adresse d'abord aux équipes de recherche, mais peut aussi intéresser les personnes citoyennes qui souhaitent mieux comprendre le suivi de leur compensation.

### **3.1. Le formulaire simplifié du Cégep : une étape nécessaire !**

Pour que la compensation financière soit versée, un formulaire doit être rempli. Ce document a deux fonctions principales : il consigne toutes les informations nécessaires pour reconnaître la participation citoyenne et il assure que le versement respecte les règles fiscales et comptables en vigueur. Notez que, par souci de sécurité, le numéro d'assurance sociale ne doit jamais être transmis par courriel, mais communiqué uniquement par téléphone au responsable administratif. Voici le lien pour y accéder directement : [Formulaire compensation partenaires citoyens 1.xlsm](#)

# Contenu du formulaire

Le formulaire de compensation est organisé en deux onglets : **Formulaire et Procédure**.

## Onglet Formulaire – Trois sections à compléter :

### 1. Coordonnées de la personne citoyenne

- Informations personnelles (nom, adresse, coordonnées)
- Numéro d'assurance sociale (requis pour l'émission du relevé fiscal T4A)[1]
- Numéro de facture et date de production

### 2. Participation au projet

- Nom du projet de recherche
- Type de participation (selon le rôle : auditeur, co-penseur, conseiller, partenaire, décideur)
- Date(s) de l'activité
- Nombre d'heures réalisées

### 3. Déplacements (si applicable)

- Lieu de départ et d'arrivée
- Type de véhicule utilisé
- Nombre de kilomètres parcourus

## Onglet Procédure – Informations pratiques :

- Étapes à suivre pour remplir correctement le document
- Confirmation de la conformité des renseignements fournis
- Rappel de conserver une copie du document comme preuve de compensation
- Précisions sur les pièces complémentaires à fournir (exemple : spécimen de chèque)
- Lien vers le présent guide et coordonnées de la personne coordonnatrice

[1] **Important** : Par souci de sécurité des données, ne jamais inscrire ni transmettre le NAS par courriel. Lors de la première collaboration, la personne citoyenne doit le communiquer par téléphone au responsable administratif

## À propos - Compensation taxable ou non taxable : ça veut dire quoi?

Sur le formulaire de compensation, une case permet d'indiquer si le montant versé est taxable ou non. Voici ce que cela signifie :

- **Compensation taxable** : elle sera ajoutée au relevé fiscal (T4A) et déclarée comme revenu imposable. Exemple : une rémunération horaire pour une participation à un comité.
- **Compensation non taxable** : elle ne sera pas inscrite comme revenu imposable. *Exemple* : un remboursement de frais réels (billet d'autobus, frais d'hôtel avec facture), puisqu'il ne s'agit pas d'un « revenu », mais d'une dépense remboursée.

En gros, la case « taxable / non taxable » du formulaire sert à distinguer : ce qui est une vraie rémunération (doit être déclaré comme revenu), de ce qui est un remboursement de frais (ne doit pas être déclaré comme revenu).



En somme, ce formulaire est bien plus qu'une étape administrative : il assure que la contribution citoyenne est reconnue à sa juste valeur, tout en garantissant un processus clair, équitable et sécuritaire pour toutes les parties impliquées.

## En bref - Conseils pratiques pour gagner du temps

Certaines informations méritent d'être précisées dès le départ pour éviter des allers-retours inutiles :

- **Coordonnées et relevé fiscal**
  - Inclure le NAS et les coordonnées complètes de la personne citoyenne dès le départ.
- **Tarif de la contribution**
  - Préciser le taux horaire associé au rôle, pour éviter toute ambiguïté.
- **Type de véhicule**
  - Indiquer clairement le véhicule utilisé, car les taux de remboursement diffèrent (essence, hybride, électrique, covoiturage).
- **Repas**
  - Vérifier quels repas sont concernés (déjeuner, dîner, souper ou journée complète), puisque les montants de remboursement varient selon le type de repas.
- **Hébergement**
  - Les montants maximums remboursés dépendent de la ville et des barèmes en vigueur. Toujours consulter la version la plus récente de la politique du cégep.

## 3.2. Qui fait quoi ? Les acteurs clés de la procédure

Pour que la compensation financière soit versée sans accroc, plusieurs personnes interviennent. Cette section présente les rôles de chacun afin que le processus soit simple et transparent, autant pour les équipes de recherche que pour les citoyennes et citoyens impliqués.

Dans cette démarche, plusieurs acteurs sont impliqués et chacun a un rôle précis à jouer. La personne coordonnatrice du projet de recherche prépare et transmet les documents, la personne citoyenne collaboratrice valide les informations qui la concernent et la personne technique en administration vérifie la conformité avant d'émettre le paiement. Ensemble, leurs interventions assurent que la reconnaissance financière des contributions citoyennes se déroule de manière simple, équitable et sécurisée.



### **La personne coordonnatrice du projet de recherche**

Elle est responsable de la gestion et de la transmission des documents de compensation. C'est elle qui prépare et envoie le formulaire à la personne citoyenne, puis qui s'assure que tout est complet avant de le faire parvenir au service administratif. Elle agit également comme personne-ressource pour toute question ou clarification liée à la procédure.



### **La personne citoyenne collaboratrice**

Elle valide les informations inscrites sur le formulaire de compensation (coordonnées, heures, déplacements, etc.) et confirme leur exactitude. Cette validation peut se faire par courriel ou en signant le document en personne. Au besoin, elle fournit aussi les pièces justificatives demandées, comme un spécimen de chèque pour les dépôts directs. Sa participation est essentielle, car elle permet de garantir que les données utilisées pour le versement sont exactes.



### **La personne technique en administration**

Elle intervient à la dernière étape : vérifier la conformité des documents reçus, traiter la demande et procéder à l'émission du paiement. Son rôle est de s'assurer que tout est conforme aux règles comptables et fiscales du cégep, afin que la compensation soit versée dans les délais prévus.

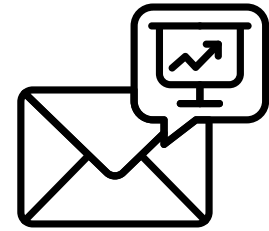
## 3.3. Du formulaire au paiement : le parcours simplifié

La compensation citoyenne suit un processus bien défini. Cette section présente, étape par étape, ce qu'il faut faire et qui intervient, afin que tout soit clair pour les équipes de recherche comme pour les personnes citoyennes collaboratrices.

Le processus se déroule en **trois grandes étapes** qui s'enchaînent de façon simple et logique. Le coordonnateur prépare le formulaire et l'envoie à la personne citoyenne, qui valide les informations. Le tout est ensuite transmis au service administratif, où le technicien vérifie et procède au paiement.

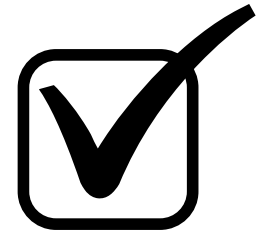
### 1<sup>re</sup> étape : Saisie du formulaire

Le coordonnateur du CCEG remplit la fiche de compensation pour chaque personne citoyenne impliquée dans ses projets. Une fois rempli, il transmet le formulaire par courriel à la personne concernée afin qu'elle puisse valider les informations.



### 2<sup>e</sup> étape : Validation par la personne citoyenne

La personne citoyenne confirme l'exactitude du formulaire, soit en répondant par courriel, soit en signant le document en personne au Cégep ou au CCEG, selon l'endroit où le projet est géré. Elle peut aussi fournir les pièces justificatives demandées, par exemple un spécimen de chèque pour les dépôts automatiques. Elle est également informée de l'importance de conserver une copie du document comme preuve de compensation.



### 3<sup>e</sup> étape : Transmission et traitement

Le coordonnateur transmet le formulaire validé, accompagné des preuves et documents nécessaires, au technicien en administration du CCEG ou du Cégep, selon le service auquel le projet est rattaché. Celui-ci vérifie la conformité des informations, traite la demande et procède au paiement. Une fois le traitement complété, le paiement est émis conformément aux modalités établies. Le délai de traitement peut varier selon le volume des demandes, mais il est généralement de quelques semaines.



En somme, la procédure de compensation repose sur des étapes simples, mais essentielles. Chacun y joue un rôle précis, ce qui permet d'éviter les erreurs, de réduire les délais et de faciliter le travail de suivi. Ce processus garantit que la reconnaissance financière des contributions citoyennes se fasse de manière transparente, sécurisée et respectueuse de l'engagement investi dans les projets de recherche.

## 3.4. Quand et comment sont versées les compensations ?

Pour que le processus reste simple et prévisible, les compensations citoyennes suivent un calendrier fixe. Elles sont regroupées et versées à deux moments précis de l'année, ce qui facilite la gestion administrative et permet aux personnes citoyennes de savoir à quoi s'attendre. Cette section explique ce calendrier et rappelle à qui s'adresser en cas de question ou d'ajustement particulier.

Au Cégep de Drummondville, les compensations financières sont habituellement versées deux fois par année, soit en janvier et en juin. Ce calendrier permet de regrouper les demandes et d'assurer un traitement efficace et conforme aux règles administratives. Le paiement est effectué soit par chèque envoyé par la poste, soit par dépôt direct lorsque la personne a fourni un spécimen de chèque.

Il peut toutefois arriver que des adaptations à ce calendrier soient nécessaires. Dans certains cas, les équipes de projet peuvent convenir avec les personnes citoyennes de modalités particulières afin que la compensation demeure équitable et réaliste pour toutes les parties.

Pour toute question concernant la compensation ou l'échéancier des versements, il faut s'adresser à la personne coordonnatrice du projet.



### En conclusion : ce qu'il faut retenir

La collaboration de personnes citoyennes en recherche ne se limite pas à un cadre théorique : elle se construit pas à pas, grâce à des pratiques claires, transparentes et inclusives. En valorisant les savoirs citoyens et leur contribution en recherche, en clarifiant les rôles et en assurant une reconnaissance équitable des contributions, personnes citoyennes et membres des équipes de recherche peuvent travailler ensemble dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel.

Ce guide n'a pas pour but d'imposer des règles strictes, mais bien d'offrir des repères pratiques pour faciliter le dialogue et inspirer des façons de faire adaptées à chaque projet. Il appartient maintenant à chaque équipe de s'en saisir, de l'adapter et de l'enrichir au fil des expériences.

En définitive, la réussite d'une collaboration citoyenne repose autant sur les procédures que sur la qualité des relations. Plus elles sont nourries de confiance, de respect et de reconnaissance, plus elles ouvrent la voie à une recherche porteuse, accessible et ancrée dans les réalités de la communauté.



Burstin, A., Olier, L., & Seiler, C. (2023). *La participation citoyenne dans les politiques de solidarité : État des lieux et perspectives*. [https://i-cpc.org/document/la-participation-citoyenne-dans-les-politiques-de-solidarite-etat-des-lieux-et-perspectives/?utm\\_source=chatgpt.com](https://i-cpc.org/document/la-participation-citoyenne-dans-les-politiques-de-solidarite-etat-des-lieux-et-perspectives/?utm_source=chatgpt.com)

Comité stratégique patients-partenaires du CRCHUS. (2025). *Guide du partenariat-patient : À l'intention des chercheurs qui souhaitent inclure des patients dans leur équipe de recherche*. Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. [https://www.crchus.ca/clients/SanteEstrie/Sous-sites/Centres\\_de\\_recherche/CRCHUS/Recherche-clinique/Comite-patient-partenaire/Guide\\_du\\_partenariat-patient\\_chercheurs\\_2025\\_02\\_06\\_.pdf](https://www.crchus.ca/clients/SanteEstrie/Sous-sites/Centres_de_recherche/CRCHUS/Recherche-clinique/Comite-patient-partenaire/Guide_du_partenariat-patient_chercheurs_2025_02_06_.pdf)

Galway, L. P., Levkoe, C. Z., Portinga, R. L. W., & Milun, K. (2022). A scoping review examining governance, co-creation, and social and ecological justice in living labs literature. *Challenges*, 13(1), 1. <https://doi.org/10.3390/challe13010001>

Instituts de recherche en santé du Canada. (2022). *Points à considérer lors de la rétribution des patients partenaires*. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/51466.html>

Loignon, C., Alunni-Menichini, K., Leblanc, C., Wilson, I., Foisy, J., & Comité ENGAGE. (2022). *Pratiques inclusives en recherche participative ou en partenariat avec des personnes en situation d'exclusion sociale*. Bureau de la responsabilité sociale de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke. Appuyé par l'Unité de soutien au système de santé apprenant (SSA) Québec. <https://engageplus.org/img/client/comite-engage/Loignon-et-al-2022-Pratiques-inclusives-en-RPP-avec-des-personnes-en-situation-d'exclusion-sociale.pdf>

OpenAI. (2025). ChatGPT [Grand modèle de langage]. Utilisé pour la vulgarisation, la reformulation et la correction linguistique du présent guide. <https://chat.openai.com/>

Réseau de recherche sur les savoirs citoyens et approches cocreatives (RéSCits). (2026). *Politique de compensation des membres des milieux citoyens, pratiques et communautaires*

Smits, D. W., van Meeteren, K., Klem, M., Alsem, M., & Ketelaar, M. (2020). Designing a tool to support patient and public involvement in research projects: The Involvement Matrix. *Research Involvement and Engagement*, 6(30). <https://doi.org/10.1186/s40900-020-00188-4>

Unité de soutien SSA Québec. (2024). *Ligne directrice sur la rémunération des patientes et patients partenaires*. [https://ssaquebec.ca/wpcontent/uploads/2025/06/LD\\_remuneration\\_patientes\\_partenaires\\_ssaquebec.pdf](https://ssaquebec.ca/wpcontent/uploads/2025/06/LD_remuneration_patientes_partenaires_ssaquebec.pdf)

UQAM – CHAIRE RISS. (2025). Participation à la recherche des personnes qui reçoivent des prestations d'assistance sociale au Québec : nouvelles dispositions [Document PDF]. [https://chaireriss.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/125/Guide-et-attestation\\_compensations-en-recherche.pdf](https://chaireriss.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/125/Guide-et-attestation_compensations-en-recherche.pdf)